

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt le quatre du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 30 octobre 2020

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoint), Georges GRANGE, Régine COMBE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux). Noël CASTE prend part au Conseil en cours de séance.*

*Absent : Pierre GOLDIN.*

*Absents excusés : Martine RIZZON (pouvoir à Édith ROUX), Yves DURET (pouvoir à Bernard TRILLAT).*

*Secrétaire de séance : Céline REVOL*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-huit heures et trente minutes en remerciant les Conseillers de leur présence pour cette séance dont l'horaire a été avancé et l'ordre du jour a été allégé dans le contexte sanitaire actuel en précisant que de ce fait, la traditionnelle collation de fin de séance est annulée.

### **Préambule**

Le Maire liste ensuite à l'Assemblée les événements passés depuis la précédente séance du 14 octobre en commençant par le rendez-vous avec Monsieur LANGLOIS de « Isère Attractivité » le 21 octobre, dont l'enjeu était principalement de définir le règlement de consultation, de préparer le lancement de l'appel à projet, de finaliser le cahier des charges pour une publication à destination des bureaux d'étude avec un délai d'un mois pour postuler. L'ouverture des plis se fera ensuite en début d'année 2021, il faudra donc veiller à prévoir au budget cette étude coûteuse (estimation large de 30 000€).

Le Maire précise ensuite qu'en raison du contexte sanitaire, le Congrès des Maires a été annulé.

Le 29 octobre, une rencontre avec les services du Département a permis d'étudier la problématique de la dangerosité de l'intersection des départementales, ce point sera exposé au cours de cette séance, de même que pour le rendu de l'étude commandée pour le projet de travaux co-organisés avec le Département pour la gestion des eaux pluviales.

Les travaux du PLUi avancent et le rendez-vous du 28 octobre avec le technicien des VDD a permis de finaliser les projets de réponses aux habitants ayant formulé des doléances, ce point sera de même repris au cours de la présente séance.

Enfin, côté mairie, cette période fût un passage compliqué avec des d'arrêts maladie à gérer, le contexte du couvre-feu suivi du confinement, la reprise des écoles incertaine dans son organisation jusqu'au dernier moment et l'actualité tristement chargée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire précise que 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour pour valider des devis.

### **MAPA Réfection de la cantine : Validation de l'APD** (délibération 2020-075)

Le Maire expose à l'Assemblée que l'APD (Avant-Projet Définitif) permet de réunir l'ensemble des études pour organiser en lots le marché public pour ensuite lancer l'appel d'offres. Pour la réfection de la cantine, le marché va être constitué de 7 lots comme suit :

n° lot	Désignation	Montant HT
1	Gros Œuvre, démolition, terrassement	32 652,98€
2	Charpente, couverture, zinguerie	17 642,40€
3	Plâtrerie, peintures, revêtement de sols Moins-value (option doublage par l'extérieur) Sous-total lot 3	53 524,93€ - 15 794,00€ 37 730,93€
4	Menuiseries	35 400,00€
5	Électricité	19 410,00€
6	Plomberie, ventilation	53 060,00€
7	Isolation thermique par l'extérieur	77 295,00€
<b>TOTAL</b>		<b>273 191,31<sup>€HT</sup></b>

Le Maire précise que le lot 7 peut varier en fonction du lot 4 mais sans incidence sur le montant global de ce marché. Une fois cet APD validé, la consultation va pouvoir être lancée.

Pour ce qui est des autorisations d'urbanisme, le Maire précise que nous avons reçu celle du bloc sanitaire et restons en attente de validation de celle du préau, mais cela ne devrait pas poser

de problème. En parallèle, le dossier d'AT (Autorisation de Travaux) a été constitué au regard de la classification ERP du projet et reste dans l'attente de validation.

Régine COMBE demande sur quel site sera publiée cette consultation, Céline REVOL répond que cela reste à définir avec Monsieur CHANIER de la société SIRADDEX. Bernard PIERRE donne un retour d'expérience de consultations de marchés publics qui deviennent très riches en retour au regard du besoin de travailler des artisans dans cette période économiquement fragile. Régine COMBE demande qui fera l'analyse des offres, Céline REVOL répond que Monsieur CHANIER sera présent et que la commission communale sera convoquée pour travailler avec lui.

Nathalie MORETTI demande un rappel du financement prévu, Céline REVOL rappelle que l'État participe financièrement par la DETR à hauteur de 25%, la Région à hauteur de 9 % et le Département 46%, soit un total de financement public de 80%. Nathalie MORETTI demande s'il y a un risque de ne pas avoir la totalité de ce financement, Céline REVOL répond que nous avons l'accord du Département, la DETR est en attente de pièces et que nous attendons le retour de la Région, mais qu'elle n'est pas trop inquiète.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, valide l'APD du MAPA de réfection de la cantine avec une répartition du marché de travaux en 7 lots pour un montant total de 273 191,31<sup>€HT</sup>, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

#### **Acquisition d'un camion communal** (délibération 2020-076)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire en charge de la voirie, rappelle à l'Assemblée le projet d'acquisition d'un camion communal en remplacement de l'IVECO (délibération 2020-069 du 14/10/2020). Un véhicule d'occasion a été trouvé par l'intermédiaire du garage ISERE AUTO SERVICE de Romagnieu (garage Citroën). Il s'agit d'un camion RENAULT-MASTER avec benne en alliage d'Aluminium de 2017 avec un kilométrage à 42 000. Il a été acheté au tarif de 21 500<sup>€HT</sup> (25 800<sup>€TTC</sup>).

Bernard TRILLAT précise que le garage offre les frais de carte grise représentant environ 400€, il restera à équiper ce véhicule d'un triangle de signalisation avec gyrophare, cet équipement sera chiffré et présenté ultérieurement.

Concernant l'IVECO, le garage proposait une reprise pour 3 000€ mais un particulier venant de St-Sulpice (73) s'est proposé de l'acheter dans l'état en ayant connaissance que la contre-visite était à sa charge et à faire dans les délais règlementaires, pour 5 000€. Ce camion avait 18 ans mais bien entretenu et que 112 000<sup>km</sup>.

***Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, rappelle la délibération n°2020-069 pour la rectifier par l'acquisition d'un camion communal d'occasion de***

*marque RENAULT Master pour un montant de 21 500<sup>€HT</sup> (25 800<sup>€TTC</sup>) au garage ISERE AUTO SERVICE, et charge le Maire et son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.*

### **BGE : exposé sur les Brigades de Gestion des Évènements**

Georges GRANGE, Conseiller Municipal, précise en préambule de son exposé, que ce dispositif a changé de nom pour devenir DGE : Dispositif de Gestion des Évènements.

Celui-ci reprend un rapidement l'historique du statut de la Gendarmerie afin de mieux cerner les contours de ce nouveau dispositif. En effet, à l'origine, la Gendarmerie est de statut militaire ce qui donnait une souplesse de gestion des effectifs puisque cela permettait de compter sur 5 militaires pour une gestion sur 365 jours par an. Il y a une dizaine d'année, les services de Gendarmerie sont passés sous statut du Ministère de l'Intérieur tout en conservant le statut de militaires. Le seul indice visible de ce changement fût les plaques d'immatriculation des véhicules de services qui, de plaques militaires, sont passées à une immatriculation civile.

La gestion du temps de travail du personnel propre à ce corps de métier, s'est retrouvée fortement impactée lors du passage aux 35 heures, avec une obligation de respect de 2 quartiers-libres par semaines de 19h à 7h. Cette obligation impacte les petites brigades à l'instar de Saint-Geoire-en-Valdaine qui comptabilise un effectif de 6 militaires ne permettant donc pas la mise en place effective de cette réglementation.

Pour pallier à cette problématique, les communautés de brigades ont donc été mises en place. Pour reprendre l'exemple de St-Geoire, cette Brigade a donc été regroupée avec celle de Pont de Beauvoisin, permettant ainsi d'avoir un effectif suffisant pour attribuer les quartiers-libres réglementaires.

Sur cet état de fait, s'est ajoutée la réglementation européenne au regard des périodes de récupération physique des militaires jugées insuffisantes au regard de la spécificité de leur métier et imposant donc 11 heures de récupération. L'évolution des technologies et la généralisation de la gestion informatique des ressources humaines ne permet plus de souplesse ni de déroger à cette obligation de prendre ce contingent d'heures de récupération physique par période maximale de 15 jours de service. Les bulletins de service comportent désormais les horaires tracés des agents tout comme les pompiers.

Le retour d'expérience de cette gestion du temps de travail a mis en lumière une baisse du Potentiel Opérationnel Journalier puisque le cumul de ces récupérations venait baisser les effectifs réels sur le terrain.

Un nouveau dispositif a donc été mis à l'étude pour compenser tout cela : le DGE.

Ce dispositif prévoit une organisation différente avec des équipes en binômes pour 16h de patrouille dans le respect de ces réglementations avec toutefois un secteur d'intervention très élargi puisque le découpage se fait par secteur. A titre d'exemple, le secteur de Pont de Beauvoisin s'étend jusqu'à Grand-Lemps, Renage, Grenage, Saint-Marcellin entre autre.

Bernard PIERRE apporte son témoignage d'une intervention SDIS sur la commune d'Aoste nécessitant la présence de la Gendarmerie qui arrivait de Saint-Jean-de-Bournay, témoignage complété de celui de Céline REVOL qui précise que pour l'accident de Calabre, les gendarmes venaient de Montalieu alors que les gendarmes de Pont étaient en caserne assignés à d'autres missions.

Georges GRANGE précise que la Tour-du-Pin, Morestel et Montalieu ne sont pas sur ce secteur mais rattachés au secteur de l'Isles-d'Abeau et que ce nouveau dispositif commence à s'étendre sur les départements voisins et notamment dans l'Ain.

Pour revenir sur notre secteur, et à titre d'exemple, il explique que si le binôme d'astreinte DGE est de Voreppe et qu'il se trouve déjà en intervention, un appel de Pont de Beauvoisin génère une organisation différente imposant qu'un OPJ (Officier de Police Judiciaire) soit

mobilisé avec un autre gendarme, ce qui est compliqué au regard du faible effectif des OPJ. A cette occasion, Georges GRANGE rappelle que les Maires (mais pas leurs adjoints) sont OPJ et que ce statut trouve son origine historiquement à l'époque où les gendarmes se déplaçaient à cheval, permettant ainsi aux maires d'intervenir en attendant l'arrivée des forces de l'ordre. Le nouveau responsable basé à Grenoble porte la lourde charge de l'organisation de ces unités différentes tant par leurs configurations que leurs bassins de vie et d'activités et la contrainte d'une gestion regroupée en un centre opérationnel basé sur Grenoble. L'effet pervers de cette gestion est la perte du service de proximité avec un effectif moyen réellement opérationnel estimé à une dizaine d'agents par secteur sans compter la gestion des congés, des formations continues et entraînements obligatoires tels que le tir.

En tout état de cause, Georges GRANGE préconise, en cas de doléances, de les recenser pour pouvoir ensuite faire remonter les informations.

Céline REVOL demande si le centre opérationnel de Grenoble est en lien avec le numéro du répondeur dédié aux astreintes 7jrs/7 mis en place par la Préfecture en cas d'agression d'un Maire, Georges GRANGE répond qu'il s'agit d'une gestion différente par une plateforme dédiée à la gendarmerie.

Céline REVOL fait part de son inquiétude et plus particulièrement du risque avéré de perte du lien relationnel élus-forces de l'ordre pour le suivi d'affaires en cours ne permettant plus d'évoquer les problématiques courantes. Aurélie BLAUD s'étonne d'une fibre communication avec la gendarmerie de Pont de Beauvoisin, Céline REVOL répond que c'est plus complexe, que les gendarmes détiennent des informations et que le Maire en détient d'autres mais qu'aucun échange d'informations ne se fait. Bernard TRILLAT ajoute que le 4 juillet le nouveau responsable s'était engagé à venir rencontrer les élus mais que cela n'a toujours pas été possible à ce jour. Nathalie FAVRE demande s'il existe un référent par commune, Georges GRANGE répond que c'est sûrement le cas mais depuis les modifications de fonctionnement, il n'a pas eu connaissance de cette information.

Nathalie FAVRE demande si l'origine du nombre restreint de personnel est purement économique, Georges GRANGE précise qu'à une époque il y a pu avoir en effet une volonté politique de réduction d'effectifs, mais que pour faire face au besoin actuel, les critères de sélection des candidats ont aussi évolué et que le temps de formation fait qu'il y a un delta entre le besoin et la réponse. Dans tous les cas, concrètement si des dysfonctionnements sont constatés, il faut les recenser, vérifier si ce sentiment est partagé avec d'autres communes pour ensuite communiquer avec le nouveau responsable.

Nathalie FAVRE regrette que les militaires à l'étranger ne soient pas rappelés pour assurer la sécurité aux abords des écoles et des lieux de culte en cette période, Georges GRANGE précise qu'une présence dissuasive est assurée lors des cérémonies des lieux de culte, aux alentours des écoles et des tournées régulières ont été mises en place sur la commune ces derniers jours au regard de l'actualité.

### **PLUi Est : point sur dossiers et doléances**

Le Maire rappelle que de décembre 2018 à juillet 2020 un cahier de doléances était en mairie à la disposition des habitants pour recueillir leurs doléances par rapport au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce cahier a été analysé par les services de l'urbanisme des VDD et un projet de réponses à ces doléances avait été préparé par les VDD et a pu être ainsi retravaillé en réunion. 10 dossiers environ seront orientés vers le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique dans l'éventualité où il pourrait appuyer leur demande.

Pour les besoins de cette réunion, un recensement de tous les Permis de Construire validés depuis 2018 a été réalisé pour intégrer ces données au projet de zonage. Une nouvelle réunion sera programmée pour que le recensement des granges à réhabiliter soit de même intégré.

Céline REVOL rappelle que le PLUi devait être arrêté en décembre mais l'actualité sanitaire remet en question la programmation des réunions dont les réunions publiques donc cela rend les choses compliquées surtout pour les pétitionnaires qui restent en attente de ce PLUi afin de pouvoir avancer leur projet de construction. (*information post-conseil : la réunion publique prévue le 3 novembre à Chimilin est annulée*)

### **Retour sur la réunion concernant la dangerosité du carrefour des 3 départementales**

Madame le Maire revient sur la réunion avec les services du Département par rapport à la dangerosité du carrefour des 3 départementales (RD82 / RD40c / RD142e), réunion qui a été constructive et tient à préciser avoir particulièrement apprécié la qualité de la préparation de ce dossier par Madame GAILLARD, responsable du service mobilité du Département. Messieurs ZIOTTI et MARRAND étaient de même présents ainsi que Bernard TRILLAT et Monsieur VIAL des VDD. Ce rendez-vous a permis de communiquer beaucoup d'éléments sur ces départementales et notamment leurs classifications avec la route d'Aoste (RD82) classifiée R2 (réseau d'intérêt départemental), la route de Malatrait (RD40c) en R3 (réseau d'intérêt cantonal) et la route de la Bruyère (RD142e) en R4 (réseau d'intérêt local).

La classification R2 de la route d'Aoste permet la reconnaissance d'une voie majeure avec 3 900 véhicules recensés par jour en 2016 et une dangerosité reconnue. Le rapport du SDIS sur l'accidentologie des 3 routes jouxtant le carrefour concerné soulève la problématique de la visibilité puisque ce carrefour est situé entre 2 virages et du respect de la vitesse.

Le Département a donc la possibilité d'aménager partiellement ces portions de routes avec un projet d'amélioration du carrefour par le déplacement des panneaux de signalisation de limitation de vitesse. En parallèle, l'idée est de réaliser un diagnostic routier et sécuritaire avec le lancement d'un comptage précis pour actualiser les données de 2016, cependant, la période « COVID » serait de toute évidence non représentative, cette opération de comptage est donc différée mais reste positionnée en tant que projet prioritaire.

Enfin, le Maire précise que les aspects sécuritaires routier et piétonnier seront pris en compte. Régine COMBE demande quels aménagements routiers pourraient être mis en place pour encourager le respect de la limitation de vitesse, Nathalie MORETTI demande si la pose d'un radar pédagogique a été envisagée. Céline REVOL répond que ce type d'équipement représente un coût élevé (4 à 5 000€) mais ce point sera évoqué au prochain conseil, la question des radars de contrôle a de même été abordée en réunion. Enfin, Madame le Maire précise que le Département a été sollicité pour un accès aux riverains à ces réunions, cependant, cela n'est pas possible pour garantir la gestion globale et d'intérêt général, sans pour autant négliger leurs doléances qui sont prises en compte.

Nathalie MORETTI revient sur le fait que les transports scolaires s'arrêtent sur la bande roulante, Céline REVOL répond qu'il s'agit d'un choix du Département. Un débat s'élève sur la dangerosité pour les enfants liée à ce choix

Noël CASTE prend part au Conseil à 19h42, portant ainsi le nombre de conseillers présents à 16 (18 votants)

### **RH : recrutements et régularisation de contrats en cours** (*délibérations 2020-077, 2020-078, 2020-079*)

Le Maire précise qu'au regard des effectifs de la cantine et du contexte sanitaire, un besoin de renfort périscolaire s'est présenté pour la gestion des repas. Pour cela, un contrat a été mis en place pour accroissement d'activité à un 3<sup>ème</sup> renfort périscolaire du 14 septembre au 16 octobre à raison d'1 heure par jour scolaire. Chantal PEGOUD, Adjointe au Maire, précise qu'il ressort, en plus de cette régularisation que ce besoin va perdurer jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les mêmes conditions, le Maire propose donc de valider la régularisation de ce

contrat et de le prolonger dans les mêmes conditions jusqu'au mardi 06 juillet inclus, date de la fin d'année scolaire 2020-2021.

***Entendu l'exposé du Maire et de sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un poste non-permanent à temps non-complet pour accroissement d'activité pour assurer les fonctions de 3<sup>ème</sup> renfort périscolaire affecté à la cantine des maternelles à raison de 1h par jour scolaire sur la période du 14 septembre au 16 octobre 2020, Décide de renouveler ce poste dans les mêmes conditions du 02 novembre 2020 au 06 juillet 2021, et charge le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, des formalités liées à ces décisions.***

Chantal PEGOUD précise de même qu'au regard du besoin de respecter les groupes d'élèves mis en place par l'équipe enseignante pour pouvoir tracer les cas contacts en cas de signalement de test COVID positif, une 3<sup>ème</sup> garderie a été mise en place dans les locaux du Clos de la Cure. La personne intervenant déjà pour remplacer le 1<sup>er</sup> renfort périscolaire actuellement en arrêt pour accident du travail, a pris la gestion de cette 3<sup>ème</sup> garderie pour le soir depuis la rentrée du lundi 02 novembre à raison de 2h par jour scolaire (de 16h30 à 18h30 incluant le ménage/désinfection des locaux en fin de garderie puisqu'il a été demandé aux parents d'essayer de récupérer leurs enfants avant 18h). La garderie du matin (1h) est assurée par le 2<sup>ème</sup> renfort périscolaire déjà en place mis à disposition par le Centre de Gestion qui va établir un avenant à la convention nous liant. L'Adjointe au Maire précise que n'ayant pas de visibilité sur la rentrée de janvier, ces contrats sont conclus jusqu'à la fin de cette période, soit jusqu'au 18 décembre.

***Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un poste non-permanent à temps non-complet pour accroissement d'activité pour assurer les fonctions de 4<sup>ème</sup> renfort périscolaire affecté à la 3<sup>ème</sup> garderie à raison de 2h par jour scolaire sur la période du 02 novembre au 18 décembre 2020, Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition du 2<sup>ème</sup> renfort périscolaire par le CDG pour ajouter 1 heure par jour scolaire sur la même période, Charge le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe des formalités liées à ces décisions.***

Céline REVOL regrette d'être obligée de passer par ces contrats précaires mais ne peut pas faire autrement au regard de l'évolution constante des conditions sanitaires. Chantal PEGOUD salue l'adaptabilité des personnels permanents qui ont la souplesse de s'organiser pour compenser ce besoin lié à cette situation exceptionnelle.

Céline REVOL poursuit pour les services administratifs dont les difficultés ne sont certes pas récentes mais dont la gestion s'avère complexe. En effet, pour rappel, depuis début septembre, le renfort administratif n'est plus présent. Une candidature faite sur une commune voisine a été récupérée et a permis de recruter un nouveau renfort administratif pour pallier à cette vacance de poste par le biais d'un contrat aidé d'un an depuis le 07 octobre. Cette personne n'étant pas qualifiée et n'étant pas issue du secteur territorial, cela a nécessité de mobiliser les matinées de la secrétaire générale pour les besoins de formation pour la partie comptable, puis de contrôle et suivi des dossiers ainsi confiés, ce qui a amplifié le retard cumulé. La personne ainsi recrutée fait son possible mais ne répond pas encore à l'attente de renfort de l'équipe en place par manque d'autonomie et de polyvalence. Céline REVOL a donc lancé un appel à ses collègues élus pour apporter une aide. Sa collègue Maire de DOISSIN a ainsi proposé de mettre à disposition sa secrétaire pour former et aider notre renfort périscolaire sur la partie périscolaire à mettre à jour ce dossier ainsi que la facturation des services périscolaires depuis la rentrée scolaire. Cette intervenante a commencé hier, elle vient 12h par semaine (3 matinées par semaine) jusqu'à la fin du mois de novembre, pour cela une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec la commune de DOISSIN qui nous refacturera

l'équivalent de sa rémunération charges incluses ainsi que ses frais de déplacements, ce qui représente un total de 892,02€. Quel que soit le devenir du contrat aidé en cours (encore en période d'essai), au moins le service sera à jour.

Régine COMBE trouve dommage de ne pas profiter des compétences de cette intervenante pour former plus de personnes. Le Maire précise que nous sommes limités par le nombre de postes informatiques disponibles et que celle-ci n'est pas non plus formatrice de métier, elle répond très bien à la demande, il ne faut pas en abuser non plus et de plus, cela permettra d'avoir une évaluation objective de ce renfort pour envisager la suite.

Céline REVOL précise que cet appel à l'aide a été fructueux puisque cela a permis d'obtenir un autre contact : une personne anciennement secrétaire de mairie qui s'est mis à son compte pour intervenir au sein des collectivités ponctuellement en qualité d'intervenant indépendant. Celui-ci intervient 1 jour par semaine pendant 3 semaines pour reprendre les factures de fonctionnement préparées par le renfort administratif pour en effectuer le contrôle et au besoin rectification ces factures pour les valider afin de résorber le retard de paiement. Il a commencé aujourd'hui, il s'agit d'une belle opportunité puisqu'en cas de besoin, nous pouvons faire appel à lui au pied levé. Il facture 300€ la journée avec frais de déplacements en sus, soit un total de 1 010,40€ pour les 3 jours. Le côté positif de cette situation est que cela a permis de tester l'efficacité de ces personnes pour permettre de réagir plus rapidement en cas d'absence d'un agent administratif. A titre d'exemple, le Maire relate l'épisode de retard des payes en raison de l'absence non prévue pour cause de maladie de la secrétaire générale qui a engendré quelques remarques d'agents.

Noël CASTE demande si cet intervenant assure aussi une prestation de formation, Céline REVOL répond que non et qu'elle a bien clarifié les choses auprès de tous, il n'est pas là pour ça mais pour aider à rattraper le retard, il lui a donc été donné pour consignes de travailler seul et de ne pas avoir d'interactions avec les autres agents, l'idée est de se remettre à flot et de remotiver nos agents.

Céline REVOL tient à remercier très sincèrement et chaleureusement sa collègue Maire de DOISSIN pour cette mise à disposition.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition avec la commune de DOISSIN pour une intervention en renfort du renfort administratif en place, pour la gestion de la partie périscolaire pour un coût total de 892,02€, Approuve l'intervention d'un 3<sup>ème</sup> renfort administratif, prestataire de service pour 3 jours d'intervention pour un coût total de 1 010,40€, et charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.***

#### **Acquisition poteau incendie quartier Borgeron (délibération 2020-080)**

Le Maire rappelle la précédente décision (délibération n°2020-068 du 14 octobre) actant la décision de créer un nouveau point d'eau incendie au quartier Borgeron. Il restait à définir le montant de la partie extérieure. Pour cela, Bernard PIERRE a fait établir un chiffrage par la société SUEZ pour un montant de fourniture du coffre complet à 721,77<sup>€HT</sup> (866,12<sup>€TTC</sup>). Le Maire salue et transmet ses remerciements pour ce geste.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SUEZ pour la fourniture d'un coffre complet de poteau incendie pour un montant total de 721,77<sup>€HT</sup> (866,12<sup>€TTC</sup>) en complément de la délibération 2020-068 du 14/10/2020, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

#### **Réfection des menuiseries extérieures de la salle de motricité (délibération 2020-081)**

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée un devis de l'entreprise SOUBERAND pour une intervention sur les boiseries extérieures et portes en bois de la salle de motricité de l'école maternelle. Il s'agit de procéder au grattage, ponçage des boiseries et

de faire appliquer 2 couches de laque satinée. L'ensemble de ces travaux est chiffré pour un total de 1 200<sup>€HT</sup> (1 440<sup>€TTC</sup>).

Nathalie MORETTI demande si d'autres devis ont été demandés, Céline REVOL précise qu'il faut savoir privilégier les artisans locaux que nous sommes amenés à solliciter au pied levé pour de petits entretiens tels que ces travaux.

*Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SOUBERAND pour la réfection des boiseries extérieures et porte en bois de la salle de motricité de l'école maternelle pour un montant total de 1 200<sup>€HT</sup> (1 440<sup>€TTC</sup>) et charge le Maire ou son adjoint en charge des bâtiments communaux, des formalités liées à cette décision.*

#### **Changement de la lame du godet du tracteur communal** (délibération 2020-082)

Bernard TRILLAT poursuit en présentant à l'Assemblée le devis établi par la société GACHE pour le remplacement de la lame du godet du tracteur communal puisque celle-ci datant de 2018 est trop usée. Le chiffrage s'élève à 592<sup>€HT</sup> (710,40<sup>€TTC</sup>).

*Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SFG pour le remplacement de la lame du godet du tracteur communal pour un montant total de 592<sup>€HT</sup> (710,40<sup>€TTC</sup>) et charge le Maire ou son adjoint en charge de la voirie, des formalités liées à cette décision.*

#### **Acquisition d'une tablette de pointage périscolaire** (délibération 2020-083)

Chantal PEGOUD, Adjointe au Maire en charge des affaires périscolaires, rappelle la précédente décision de procéder à la migration du logiciel e-enfance pour une version plus récente (délibération 2020-050 du 09 septembre. Notre tablette de pointage des présences des enfants est compatible (vérifié avec notre éditeur de logiciel, BERGER-LEVRAULT), cependant, notre prestataire informatique pour les écoles (MOSAÏC) nous sensibilise au risque de soucis que l'on pourrait rencontrer au regard de la version de la tablette.

2 devis ont donc été demandés pour une tablette plus récente avec sa housse de protection, celui de la société NEWDATA s'élève au montant total de 272,28<sup>€TTC</sup>, et celui de la société BERGER-LEVRAULT à la somme de 270<sup>€TTC</sup>. Chantal PEGOUD précise qu'il serait préférable que ce soit la même société qui fournisse le matériel et qui soit en charge de la migration du logiciel.

*Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir une tablette de pointage des présences périscolaire, charge pour cela l'entreprise BERGER-LEVRAULT, pour la somme de 225<sup>€HT</sup> (270<sup>€TTC</sup>), et charge le Maire ou son adjointe en charge des affaires périscolaires, des formalités liées à cette décision.*

#### **Questions diverses**

- Étude hydraulique des ruissellements pluviaux : Céline REVOL rappelle que la société PROFILS ÉTUDES a été chargée de réaliser cette étude suite aux dégâts des inondations ayant conduits à une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle en 2017 et en 2018. Les tronçons des chemins communaux de la Colonge et de la Romanière ainsi que la départementale RD82 (route d'Aoste) sont concernés puisque l'écoulement des uns impactent les autres. La participation financière du Département aux travaux étant conditionnée à la réalisation préalable de cette étude, nous n'avons pas eu d'autre choix, tout en rappelant le coût de l'étude d'environ 8 000<sup>€</sup>. La société PROFILS ÉTUDES est donc venue, vendredi, pour faire un rendu de leur étude, et la première impression fût décevante. En effet, la problématique n'a été étudiée que du point de vue des voies communales, occultant complètement la Départementale et l'impact de son dénivelé. 3 points ont ainsi été abordés,

avec, pour la Colonge, la proposition d'un bassin de rétention (ce qui ne fût pas une surprise, la tranchée étant déjà réalisée...) ainsi qu'un exutoire avec un tuyau de 300. Il a donc fallu leur expliquer que ce n'était pas possible et que c'est justement pour cela qu'un tuyau de 200 avait été mis en place. Pour le chemin de la Rousse, les fossés avaient été réalisés et se sont montrés efficaces, néanmoins, l'étude préconise de les supprimer, ne prenant absolument pas en compte la partie départementale, cette proposition est donc hors sujet, ils ont reconnu une incompréhension de la commande. En ce qui concerne le chemin de la Romanière, ils préconisent là encore de tout casser, pour rappel, nous venons d'effectuer 60 000€ de travaux avec enrochements, et préconisent à la place de refaire une cunette avec des redans pour freiner les eaux au niveau de la voie communale mais là encore, rien de prévu sur la départementale. Enfin, au niveau du Haut-Fayet, ils préconisent un bassin de rétention sur localisation proposée par la commune mais le prévoient d'une capacité de 70m<sup>3</sup> sans exutoire. Céline REVOL précise que l'étude va être reprise pour prendre en compte la réalité du terrain et le respect de la commande en rappelant une nouvelle fois que l'élément essentiel oublié est la question des départementales concernées.

Jeux flottants d'occasion : Céline REVOL informe le Conseil que demain matin, elle se rend à Novalaise pour voir les jeux flottants dont ils veulent se dessaisir afin de compléter le parc des jeux de la base de loisirs. Nathalie FAVRE demande s'il s'agit des mêmes jeux dont on vient de faire l'acquisition, Céline REVOL répond qu'en effet ces jeux d'occasion viendront en complément des jeux flottants neufs (une sphère, un rouleau et une main).

Fibre optique : Céline REVOL présente à l'Assemblée, le plan de déploiement de la fibre optique allant de Pont de Beauvoisin (site d'un nœud NRO) à Aoste, Gare de l'Est (site d'un nœud NRO). Ce réseau (tronçon n°19 traversant Romagnieu) passera, depuis la Colonge, à Vulpian avec une chambre (en limite du domaine public où les câbles vont être connectés), se dirigeant ensuite vers la Croix Bleue, passant au sommet de la Colonge, dans les bois du Fayet, vers les Frêchères, puis par le Centre Bourg et redescendant par la route des Champagnes. A ce jour, les NRO sont construits et les chambres sont en cours d'installation. Le réseau empruntera la voie aérienne sauf au centre bourg. Des boîtiers seront installés vers les points stratégiques de quartier et seulement après, une autre société interviendra pour amener ce réseau vers les habitations.

Nathalie MORETTI demande si ce réseau arrivera uniquement sur les constructions déjà existantes ? Céline REVOL le confirme en précisant qu'ils reprendront les câbles de téléphonie. Elle rappelle que le tronçon n°19 est un tronçon de transport mais pas de distribution, il faudra donc encore patienter environ une année. De chaque chambre, les câbles iront via le réseau téléphonique aux habitations. Nous en sommes donc à l'avant-projet.

Fabrice DANNA s'inquiète des lignes qui ne dépendent pas de Pont de Beauvoisin, Céline REVOL se montre rassurante en expliquant qu'il se peut que certaines lignes dépendent des Abrets en Dauphiné mais l'accès sera néanmoins réalisé pour tous.

Nathalie MORETTI demande l'échéance de fin de travaux, Céline REVOL précise que la date butoir est janvier 2022, date à partir de laquelle seront programmés les travaux de raccordement aux droits des parcelles privées.

Installation du parc informatique des écoles : Chantal PEGOUD rappelle que les travaux d'installation du matériel informatique au niveau des écoles avaient été reportés en raison du 1<sup>er</sup> confinement. Ces installations sont à présent achevées depuis ce jour avec la pose de l'antenne pour l'accès internet par OZONE pour les écoles maternelles, donc tout sera opérationnel dès demain.

Procédure de reprise des concessions du cimetière : Chantal PEGOUD rappelle qu'avant la Toussaint, des photos des concessions concernées avaient été prises pour établir un constat

d'abandon, sous peu la même procédure sera faite après les fêtes de la Toussaint pour clôturer la procédure de reprise des concessions funéraires.

Recensement de la population : Régine COMBE précise que les formations et réunions avaient été annulées en raison de l'actualité sanitaire, l'INSEE porte donc un projet de formation en ligne pour répondre au besoin de formations préalables dans le respect du calendrier règlementaire. Un besoin de 3 agents recenseurs a été estimé par les services de l'INSEE qui préconise de privilégier les agents recenseurs précédents, ce qui simplifierait les choses. Céline REVOL précise qu'elle étudiera ce point pour le présenter lors d'un prochain conseil.

CCAS : Marc RIBET informe que la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS est fixée au mardi 10 novembre à 18h30. Aurélie BLAUD fait part d'une information qu'elle a eu d'une modification des instances des CCAS en Picardie où les conseils d'administration seraient constitués uniquement d'élus. Le Maire répond que cela est encadré par des textes législatifs.

Cérémonie de commémoration du 11 novembre : Bernard TRILLAT informe le Conseil que nous comptons un nouveau porte-drapeau pour celui de la Mairie : une enfant de CM<sub>2</sub>. Le Maire précise que les consignes organisationnelles ne sont pas encore connues mais qu'elles seront diffusées aux conseillers dès que nous aurons les informations de la Préfecture.

Communication sur les réseaux sociaux : Régine COMBE informe qu'une famille en difficulté recherche un logement en précisant que cette information a été transmise par le sou des écoles par le biais des réseaux sociaux. Le Maire répond être particulièrement gênée sur la forme puisque cette information a été relayée sur réseaux sociaux par un agent communal sans que les services de la mairie ou du CCAS n'en soient informés.

Commission cantine : Chantal PEGOUD informe que la prochaine réunion de la commission cantine est fixée le lundi 7 décembre à 18h30 dans les locaux de la cantine.

Cérémonie de mariage : Céline REVOL précise que le dernier mariage de l'année sera célébré en comité restreint (limité à 6 personnes) le 21 novembre.

Prochain conseil le mercredi 9 décembre 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h05

Vu pour être affiché et publié le 12 novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire, Céline REVOL**

